



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Ouest**

**Arrêté modificatif
autorisant au titre de l'année 2025
l'ouverture d'un recrutement sans concours
d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État**

**BRANCHE « Routes bases aériennes »
pour le compte de la Direction Interdépartementale des Routes Ouest**

Le Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté du 28 octobre 2024 donnant délégation de signature à Monsieur Frédéric LÉCHELON, Directeur interdépartemental des Routes ;

SUR proposition du Directeur de la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Un recrutement sans concours d'agents d'exploitation des travaux publics de l'État, spécialité « routes-bases aériennes » au district 44 est ouvert au titre de l'année 2025.

Le nombre de poste est fixé à 6, localisés comme suit :

- District de Nantes :
 - CEI de Nantes (3 postes)
 - CEI de Goulaine (3 postes)

ARTICLE 2

La date limite d'envoi des dossiers de candidature au recrutement est fixée au **31 octobre 2025**.

Tout dossier arrivé non signé, incomplet ou hors délai sera refusé.

ARTICLE 3

L'organisation matérielle du recrutement est assurée par la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest.

ARTICLE 4

La composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des travaux publics de l'Etat est fixée comme suit :

Président :	Christophe ETIENNE	Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État Chef du District de Nantes DIR Ouest
Membres	Laurie-Anne HENO	Ingénieure des Travaux Publics de l'État Cheffe de pôle Trace Environnement DIR Ouest
	Elodie LEJEUNE	Attachée principale des Administrations de l'État Chargée de mission en connaissance des besoins en logements et PLH DREAL Bretagne
	Grégory GUILLOSSOU	Technicien supérieur principal du développement durable Adjoint au Chef du CEI de Nantes – District de Nantes DIR Ouest

ARTICLE 5

La commission de sélection s'adjoit les personnes suivantes pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques :

Anthony COURANT	Technicien supérieur principal du développement durable Chef du CEI de Ploërmel – District de Vannes DIR Ouest
Nicolas GILLET	Technicien supérieur en chef du développement durable Responsable d'exploitation – District de Vannes DIR Ouest
Christophe PARIS	Personnel d'Exploitation des Travaux Publics de l'Etat Chef d'équipe d'exploitation divisionnaire – CEI de la Séguinière DIR Ouest
Jean-Philippe TABUREL	Personnel d'Exploitation des Travaux Publics de l'Etat Chef d'équipe d'exploitation principal – CEI de Pleumeleuc DIR Ouest

ARTICLE 6

Le Directeur Interdépartemental des Routes de l'Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 20 octobre 2025

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Interdépartemental des Routes Ouest

Po/ le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest

Arnaud GAUTHIER